



DECISION
N° 97.00.620.023.0 DU 29 DECEMBRE 1997

ADDITIF n° 5
au certificat d'approbation C.E. de type
n° 94.00.620.007.0 du 27 décembre 1994

Le présent additif concerne les balances MASTER K type BA, qui diffèrent des modèles faisant l'objet du certificat précité et de ses additifs n° 1 du 24 novembre 1995, n° 2 du 30 avril 1996, n° 3 du 24 octobre 1996 et n° 4 du 20 mai 1997, par :

- l'ajout de nouveaux capteurs à la liste des cellules de pesée destinées à équiper les versions de ces balances,
- la modification des dimensions maximales des dispositifs récepteurs de charge de certaines versions,
- le fait que le dispositif récepteur de charge de la balance version BA 1 peut être équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de deux capteurs à jauges de contrainte,
- le fait que le dispositif récepteur de charge des balances versions BA 5 et BA 6 peut être équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge composé de six capteurs à jauges de contrainte,
- le fait que la balance version BA 9 peut se présenter comme un instrument à suspendre pouvant être intégré dans un instrument de levage et dont le dispositif récepteur de charge peut être constitué par un crochet.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du présent additif et comprend 3 pages.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat d'approbation C.E. de type précité et ses additifs n° 1, 2, 3 et 4 restent inchangées.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA MÉTROLOGIE,

J.F. MAGANA



ANNEXE A L'ADDITIF N° 5 AU CERTIFICAT N° 94.00.620.007.0 DU 27 DECEMBRE 1994

Page 1/3 Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

1°) DESCRIPTION GENERALE

Les balances MASTER K type BA, objet du présent additif, diffèrent des balances précédemment approuvées par :

- les nouvelles caractéristiques figurant dans le tableau n° 1 ci-après :

Version de Balance	Dimensions maximales Récepteur de charge (mm)	Portée Maximale (kg)	Echelon e (g)	Nombre de capteurs (N)	Modèle Capteur N°(*)
BA 1 PAC	800 x 800 1 600 x 800	1 ≤ Max ≤ 500	2 ≤ e ≤ 1 000	N = 1 N = 2	14/15/16/30 35
BA 2 AF	2 000 x 2 000	150 ≤ Max ≤ 3 000	50 ≤ e ≤ 5 000	N = 1	4/5/6/7/8/20 23/25
BA 3 Aérienne	1 500	50 ≤ Max ≤ 3 000	10 ≤ e ≤ 5 000	1 ≤ N ≤ 2	4/7/8/15/16 20/23/25/30
BA 4 Murale	800 x 800	5 ≤ Max ≤ 300	10 ≤ e ≤ 1 000	1 ≤ N ≤ 2	4/15/16/23 25/30
BA 5 PPB	6 000 x 3 000	5 ≤ Max ≤ 25 000	2 ≤ e ≤ 50 000	4 ≤ N ≤ 6	4/23/25
BA 6 FE/SB/SSB	6 000 x 3 000	500 ≤ Max ≤ 25 000	50 ≤ e ≤ 50 000	4 ≤ N ≤ 6	9/10/11/12 13/21/22/31/32 33/34/36
BA 7 Pèse Palette	2 500 x 2 500	200 ≤ Max ≤ 5 000	100 ≤ e ≤ 10 000	N = 4	9/10/11/12 13/21/22/31/33/34
BA 8 Transpalette	2 500 x 2 500	200 ≤ Max ≤ 5 000	100 ≤ e ≤ 10 000	N = 4	9/10/11/12 13/21/22/31/33/34
BA 9 Trémie Réservoir Pt roulant Crochet-peseur		Max ≤ 200 000	2 ≤ e	1 ≤ N ≤ 8 ou N = 2 x 4	Liste capteurs complète 1 à 36

(*) Voir tableau n° 2 du certificat n° 94.00.620.007.0 du 27 décembre 1994 complété par le tableau n° 2 ci-après.

Page 2/3 • le tableau n° 2 qui est modifié et complété par le tableau n° 2 suivant :

N°	Fabricant	Type	N° de certificat
1	SCAIME	C50A et C50ANX 5 à 50 Compression	SDM N° C9608
23	SCAIME	F60X 5 à 5000 Flexion	SDM N° C9701
24	SCAIME	C50X 20 et 50 Compression 2mV/V	NMi N° TC5036 Rev. 1
25	MASTER-K	FLX 50 à 200 Flexion	NMi N° TC2856
26	MASTER-K	CIP 22 et 40 Compression	NMi N° TC2939
27	MASTER-K	CP50X 5 et 50 Compression	SDM N° 97.09
28	HBM	C16 12 à 100 Compression	PTB N° D09.95.28 Rev. 1
29	UTILCELL	750 15 à 25 Compression	Espagne N° E-96.02.C1
30	MASTER-K	AM 50 à 500 Appui Central	SDM N° 97.10
31	HBM	BLC/TLC/HLC/THC220 à 4400 Cisaillement	NMi N° TC2163
32	REVERE	5103 Double Appui	NMI TC5037
33	REVERE	ALC 250 à 2000 Flexion	NMi N° TC5100
34	REVERE	HCB 250 à 2000 Flexion	NMi N° TC2453
35	REVERE	HPS 6 à 60 Appui Central	NMi N° TC2513
36	REVERE	RLC 500 à 5000	PTB N° D09.97.18

2°) DESCRIPTION FONCTIONNELLE

Les descriptions des bascules MASTER K type BA sont identiques à celles du certificat d'approbation CE de type n° 94.00.620.007.0 du 27 décembre 1994 complété par ses additifs n°s 1, 2, 3 et 4 à l'exception de la bascule MASTER K type BA, version BA 9 (schéma n° 6510) qui est complétée par :

- le fait qu'elle peut se présenter comme un instrument à suspendre pouvant être intégré dans un instrument de levage et dont le dispositif récepteur de charge peut être constitué par un crochet,
- le fait que son dispositif équilibreur et transducteur de charge peut être constitué par une des cellules de pesée mentionnée dans le tableau n° 2 du certificat d'approbation CE de type n° 94.00.620.007.0 du 27 dé-

cembre 1994 complété par le tableau n° 2 ci-dessus,

- le fait que le dispositif indicateur peut être intégré avec le dispositif récepteur de charge et fonctionner de manière autonome en étant alimenté en énergie par une batterie intégrée.

3°) CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs modules constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge, du dispositif indicateur et du dispositif équilibreur et transducteur de charge utilisés doit être apportée par le fabricant lors de la vérification CE.

■ N° 6510

BASCULES MASTER K TYPE BA

Crochet peseur - Schéma de principe

